

Concours de dessin

Janvier 2022

APPEL A CANDIDATURE

Le service jeunesse de la mairie de Joinville-le-Pont organise un concours de dessin ayant pour thème "Mets en scène ton personnage préféré lors d'Hanami, la fête qui célèbre le printemps au Japon".

Participation

Le concours de dessin est ouvert aux adolescents de 11 à 17 ans résidant ou scolarisé à Joinville ou dont l'un des parents ou tuteur habite à Joinville, avec l'autorisation de leurs parents ou du représentant légal. La participation est gratuite. Une participation par personne est autorisée.

Le dessin doit être réalisé sur une feuille de format A4 (21 x 29,7 cm) ; toutes les techniques et moyens plastiques peuvent être utilisés. Le nom, prénom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse e-mail et l'âge du participant devront être mentionnés au dos de la feuille.

Pour participer : envoyer ou déposer le dessin + ce document signé **avant le 19 février 2022**, à smj@joinvillepont.fr ou à l'accueil de la Mairie (23 avenue de Paris).

Les dessins ne seront pas retournés. Ils seront exposés dans le hall du Cinéma et de la Scène Prévert du 23 février au 5 mars et pourront ensuite être exposés dans divers lieux de la ville. Ils pourront paraître sur le site de la ville, le Magazine ou tout autre support conçu pour le compte de la mairie.

Jury et prix

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants, dans l'une des deux catégories suivantes : catégorie 1 : de 11 à 13 ans et catégorie 2 : de 14 à 17 ans.

Quatre lots seront décernés à l'issue du concours de dessin, deux dans chacune des catégories d'âge des participants.

1^{er} prix : bon d'achat d'une valeur de 50 € dans une librairie et 2^{ème} prix : bon d'achat d'une valeur de 30 € dans une librairie.

Les lots attribués aux gagnants ne pourront pas être négociés, ni échangés contre-valeur par l'organisateur.

Le jury est composé de plusieurs personnes dont la maire adjointe à la Culture et à la jeunesse, un agent de la collectivité, un artiste professionnel, un enseignant. Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise. Les dessins seront évalués par le jury suivant la pertinence par rapport au thème, la qualité artistique et l'originalité. L'annonce des gagnants aura lieu le samedi 5 mars 2022 à 17h à la Scène Prévert.

Autre

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devrait en tout ou partie être modifié, prolongé ou annulé.

En application de la loi informatique et liberté n°78.17 du 6 janvier 1978, les informations nominatives ne seront utilisées que pour désigner les gagnants et ne seront pas conservées au-delà de l'opération.

Autorisation parent ou représentant légal

● Je certifie que mon enfant est titulaire des droits d'auteur du dessin et qu'il autorise l'organisateur à le reproduire et à l'utiliser gratuitement dans tout support de communication de la commune.

● Je déclare avoir pris connaissance de l'appel à candidature et en accepte les termes.

Date : Nom : Courriel :

Signature du parent ou du représentant légal :